

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2017

RATIFICATION ORDONNANCES DIALOGUE SOCIAL - (N° 369)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 343

présenté par

M. Dharréville, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaing,
M. Dufrène, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel,
M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 6

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Au douzième alinéa de l'article L. 1233-3, le mot : « national » est remplacé par le mot « européen ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Afin d'éviter des pratiques de création artificielle de difficultés économiques au sein des multinationales, le présent amendement vise à apprécier les difficultés économiques au niveau européen lorsque l'entreprise appartient à un groupe.